



Maison de l'Environnement FC
7 rue Voirin 25000 Besançon
03 81 80 92 98
contact@fne-franche-comte.fr
http://fne-franche-comte.fr

Besançon le 8 Décembre 2015



Plainte Apron 35ème Comité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le sauvetage des Rivières Comtoises n'avance pas au bon rythme

SOS/LRC en collaboration avec les ONGs Suisses (Pronatura, WWF et la fédération Suisse de pêche) ont dénoncé le fait que le sauvetage des rivières Comtoises n'avance pas au bon rythme. Ce constat a été rappelé lors du 35^{ème} comité du conseil de l'Europe suite à la plainte déposée auprès de la convention de Berne pour la préservation de l'Apron.

Si les autorités Suisses et Françaises n'accélèrent pas leurs actions de sauvetage, les écosystèmes du Doubs et des autres rivières Comtoises, se dégraderont de manière telle que nous perdrons toute chance de sauver l'Apron.

6 ans après le début des graves mortalités de salmonidés dans le Doubs et la Loue, si une prise de conscience des Etats suisse et français est bien réelle, pourtant, les mesures aptes à inverser la dégradation des milieux aquatiques n'ont pas encore été engagées. Les milieux continuent de se dégrader, entraînant un **recul continu de l'aire de présence des salmonidés dans les rivières karstiques jurassiennes**. Le collectif SOS LRC rappelle que suite à ce recul, les salmonidés des rivières karstiques de l'arc Jurassien Comtois ont été récemment classés par le CSRPN, selon les critères de l'UICN. La « *Truite Fario* » a été classée en « **espèce Vulnérable** » et l' « *Ombre commun* » classé espèce « **En danger** » (CSRPN Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

1 Pour la gestion des barrages du Doubs Franco-suisse

-Pour la mise en place de la gouvernance unique qui n'avance pas, pour lever les difficultés d'ordre juridique évoquées par l'Etat français :

Nous proposons que le Comité Permanent de la Convention de Berne précise avec les Etats une date butée compatible avec l'urgence Apron.

2 Pour les Agricultures suisse et française

Pour l'agriculture les processus d'adaptations aux contraintes environnementales sont longs à mettre en œuvre et pour cette raison, ils doivent être démarrés au plus tôt.

Les solutions principalement doivent venir des agriculteurs eux-mêmes et de leurs organisations professionnelles. La prise de conscience des responsabilités dans la pollution est donc est une étape préalable à tout progrès.

-Côté français des mesures courageuses mais limitées sont en cours, qui commenceront à produire des effets au mieux dans 3 à 5 ans.

-Côté suisse et principalement sur le Doubs, nous percevons que cette prise de conscience n'est pas encore suffisante. Ce qui retarde le démarrage des processus d'évolution parallèle avec celle des plateaux français.

3 Pour l'épuration des eaux usées et la lutte contre les toxiques

Pour les eaux usées : Les ONG par un travail minutieux d'examen de terrains mettent en évidence des dysfonctionnements nombreux et graves des dispositifs de traitement des eaux usées, pourtant identifiés par l'Etat en fonctionnement correct. Une reconnaissance de cette situation par les autorités départementales du Doubs commence à émerger, avec une mise œuvre qu'il est nécessaire d'accélérer et de généraliser.

Pour les toxiques : La démarche des autorités françaises vise à réduire à la source les toxiques, donc elle exclut pour l'instant d'investir en moyens technologiques de traitement. Or cette démarche confiée aux chambres de Commerce et d'industrie (les CCI) n'a produit aucune mesure concrète de réduction des polluants notamment pour l'arrêt du traitement des grumes en forêt. Dans cette démarche l'Etat n'exerce en rien son pouvoir régalien dans ce domaine. Il faut également dire que l'agence de bassin Rhône Méditerranée Corse et l'Etat minimisent la présence et le rôle des toxiques dans les rivières. Ce qui peut s'expliquer par le contrôle du comité de pilotage des Agences de bassin à 80 % par le monde agricole et industriel.

4 Pour l'aspect géographique de l'action

La Basse Loue n'est toujours pas intégrée dans la démarche globale "Conférence départementale Loue et Rivières Comtoises." alors qu'elle a un rôle très important pour l'avenir de l'Apron de ce bassin.

5 Au plan législatif

Le nouveau décret de juillet 2015 sur les rejets de step dans le milieu naturel, que nous réclamons depuis 5 ans, apportera un progrès très important. **Nous attendons qu'il soit pleinement mis en œuvre et produise des effets tangibles rapidement.**

Si les objectifs de « *Bon Etat* » et « *Très bon Etat* » écologiques de la **Directive Cadre Eau font clairement référence à « l'Etat potentiel des rivières », leur transcription en droit Français est défailante**, de surcroît couplée à **un outil d'évaluation, l'IBGN, inapte** comme l'a bien signalé le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Les ONG françaises engagées dans cette plainte vont saisir une seconde fois la DGE à Bruxelles sur ce point.

6 Au plan organisationnel

De nombreux organismes interviennent sur l'eau et les rivières et nous constatons un déficit important de communication entre eux. Par exemple les travaux et avancées de la démarche « Conférence Loue et Rivières Comtoises » sont encore inconnus par de nombreux acteurs comme le Parc du Doubs côté suisse et le Pays Horloger côté français.

CGEDD *Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable* (saisi par le ministre, a chargé un de ses membres, Mr Vindimian, d'assister dans la durée le préfet et les autorités locales dans le sauvetage des rivières karstiques comtoises. Mr Vindimian a produit un avis sur le diagnostic et produira un second avis sur les mesures envisagées.

Step : Station d'épuration (acronyme que nous jugeons réducteur car il convient de parler de dispositifs de traitements des eaux usées comprenant : collecte, transport stockage, traitement et rejets) qui doivent parfaitement fonctionner sur l'ensemble de la chaîne et en tout temps)

IBGN *Indice biologique Général Normalisé* : Il va être remplacé progressivement par l'I2M2 qui prend enfin en compte le nombre d'individus dans une population d'invertébrés. Mais le manque d'éléments historiques comparables sera un handicap long à dépasser.

I2M2 Indice Invertébrés Multi-Métrique

Le Collectif SOS/LRC

Contact : Christian TRIBOULET

Tel : 0676548212

email : christian.triboulet@neuf.fr